



Aide juridictionnelle total deux ans après

Par **kandis**, le **19/02/2008** à **21:28**

Bonjour

voilà j'ai une question j'ai divorcé le 29 mai 2006

avec mon ex mari on a divorcé

à l'amiable, nous avons pris le même avocat, par la suite je suis surendetté donc je n'est pas pu payer mon avocat.

J'ai fait un dossier de faillite civile qui a cour acceptation, mais j'ai oublié de mettre mon avocat, j'ai demandé si on pouvait rajouter des dettes on m'a dit non car le compte rendu était déjà donné est favorable.

donc la question que je me pose était t'il possible de faire un dossier aide juridictionnelle total deux ans après? est-ce que j'aurais t'il accepter en sachant que mes ressources ne sont que la caisse d'allocation familiale avec trois enfants en charge, je ne sais pas comment régler cette somme qui est de 500€,

de plus mon ex mari n'a pas payé sa part, l'avocat peut t'il me demander de payer la somme de mon mari aussi?

merci d'avance de votre réponse

je ne sais plus quoi faire